

**Bruxelles, le 12 octobre 2022  
(OR. en)**

**13467/22**

**AGRI 529  
AGRIFIN 117  
AGRIORG 107**

**NOTE**

---

Origine:	la présidence
Destinataire:	Conseil
Objet:	Situation du marché, notamment à la suite de l'invasion de l'Ukraine - Informations communiquées par la Commission et par les États membres - Échange de vues

---

En vue de la session du Conseil "Agriculture et pêche" des 17 et 18 octobre 2022, les délégations trouveront en annexe une note de la présidence sur la question mentionnée en objet.

## **Situation des marchés agricoles, en particulier à la suite de l'invasion de l'Ukraine**

Cette année, les agriculteurs européens sont confrontés à de nombreux défis épineux. La guerre en Ukraine a des conséquences profondes et incalculables, qui ne sont pas de notre fait. Elle dure depuis plusieurs mois et continue d'affecter la situation des marchés agricoles. La pression financière qui pèse sur le secteur agricole devient insupportable pour de nombreux producteurs. Des mesures ont été prises au niveau européen pour atténuer les effets de la guerre en Ukraine dans un contexte de chaînes d'approvisionnement perturbées et de prix élevés. L'UE a fourni, entre autres, 500 millions d'euros d'aide d'adaptation exceptionnelle (au titre du règlement OCM) aux secteurs les plus touchés, tout en introduisant un encadrement temporaire de crise en matière d'aides d'État.

De nombreux États membres de l'UE ont également été touchés par la sécheresse, à plusieurs reprises cette année, situation qui a eu et continuera d'avoir une incidence négative sur la production agricole. À l'approche de la saison hivernale, il est extrêmement important et urgent d'assurer les semis d'automne, y compris les engrais et les produits phytosanitaires. Il est nécessaire de garantir l'approvisionnement énergétique afin d'assurer la continuité de la production, même dans les industries à forte intensité énergétique.

Le secteur agricole est actuellement confronté à la difficulté de se fournir en engrais à des prix abordables. Or la limitation de la fertilisation en raison du coût élevé des engrais ou de leur indisponibilité entraîne actuellement une baisse de productivité et risque de menacer progressivement l'autosuffisance alimentaire dans l'UE. Toutefois, la situation actuelle a des répercussions négatives non seulement sur les agriculteurs, mais aussi sur les producteurs d'engrais dans l'UE. Une nouvelle détérioration de la situation pourrait entraîner, pour certains producteurs d'engrais de l'UE, un déclin voire l'arrêt de leur production, et avoir notamment des effets négatifs sur la production agricole.

Le doute et l'incertitude caractérisent également le scénario auquel est actuellement confronté le marché européen des produits de base de l'élevage. Du point de vue de la production animale, l'aspect le plus grave est l'augmentation disproportionnée des prix des intrants de production et le fait que cette augmentation ne se reflète pas dans les prix des matières premières agricoles. Toutefois, le secteur des produits de base de l'élevage est touché par d'autres facteurs, y compris, en plus de ceux précédemment mentionnés, la situation sanitaire, la peste porcine africaine et la grippe aviaire affectant en particulier les marchés de la viande porcine et de la viande de volaille de l'UE. Sur la base des informations fournies par la Commission, la quasi-totalité du secteur de l'élevage est confrontée à une réduction de production, ce dont l'autosuffisance de l'UE pourrait pâtir. Cette situation sera aggravée par l'arrivée des saisons d'automne et d'hiver, qui sont généralement des périodes à forte intensité énergétique, et par une hausse attendue des prix des aliments composés pour animaux.

-----

Compte tenu de l'évolution actuelle des marchés agricoles et de la nécessité d'évaluer d'éventuelles nouvelles mesures, la présidence tchèque propose d'axer les discussions sur les deux questions suivantes:

1. Quelles sont les expériences et les attentes supplémentaires des États membres concernant les mesures appliquées jusqu'à présent pour atténuer les effets de la crise à la suite de l'invasion de l'Ukraine, en particulier l'introduction de l'aide d'adaptation exceptionnelle au titre du règlement OCM ou de l'encadrement temporaire de crise en matière d'aides d'État?
2. Comment les États membres évaluent-ils l'incidence de la flambée des prix des intrants agricoles, en particulier des engrais, et quelles mesures jugeraient-ils appropriées pour remédier à cette situation, notamment en ce qui concerne leur disponibilité et la disponibilité d'intrants pour leur production?

---